

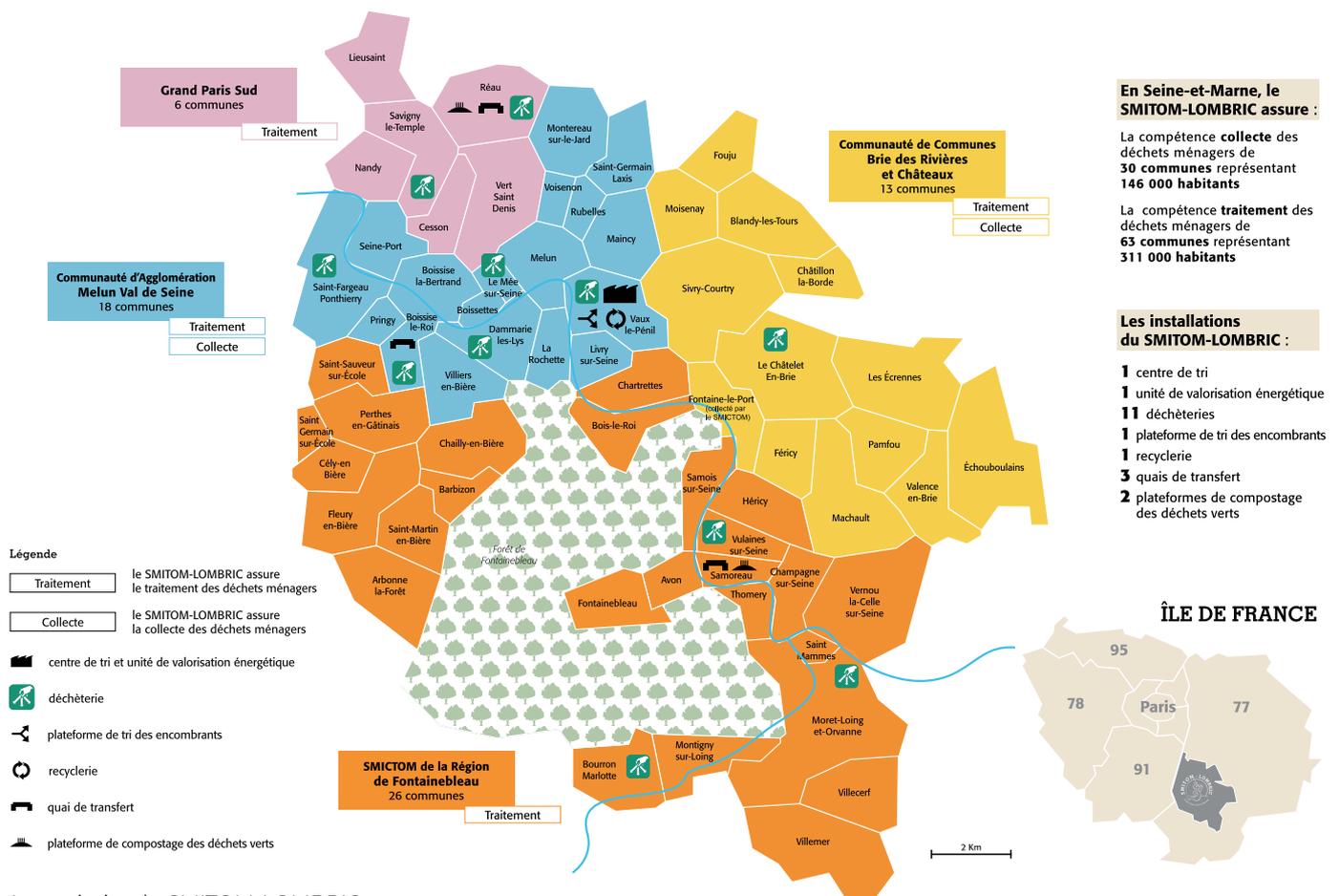


Les installations du SMITOM

Le SMITOM-LOMBRIC assure la compétence traitement des déchets pour l'ensemble de son territoire, soit 63 communes, et la compétence collecte sur 30 communes.

Pour ses missions, le SMITOM-LOMBRIC dispose de plusieurs installations, réparties sur tout le territoire, dont une partie sur le site industriel de Vaux-le-Pénil.

L'exploitation et la gestion des équipements de traitement (à l'exception de la recyclerie) est assurée par une société privée *Généris* (filiale de Veolia Propreté) dans le cadre d'une délégation de service public (DSP).



> Le territoire du SMITOM-LOMBRIC

11 DÉCHÈTERIES

- ▶ **Où ?** sur tout le territoire à une distance maximale de 15 km et 10 min de trajet pour les habitants
- ▶ **Quels déchets ?** déchets non pris en collecte porte-à-porte ou point d'apport volontaire, taille de haies, encombrants, déchets dangereux ménagers, gravats, etc.
- ▶ **Pour faire quoi ?** trier les déchets selon leur nature et les diriger vers les filières de traitement appropriées
- ▶ **Bénéfice** : augmenter la valorisation matière des déchets et limiter la quantité de déchets collectés en porte-à-porte

3 QUAIS DE TRANSFERT

- ▶ **Où ?** Orgenoy, Samoreau, Réau
- ▶ **C'est quoi ?** une installation de transit entre la collecte et le centre de traitement
- ▶ **Pour faire quoi ?** regrouper et compacter les déchets déversés par les camions-bennes afin de limiter le nombre de camions sur les routes
- ▶ **Quels déchets ?** ordures ménagères et collecte sélective (emballages, journaux-magazines papier, verre)
- ▶ **Quelle destination ?** selon le type de déchets vers le centre de traitement et de valorisation approprié ou vers la valorisation énergétique
- ▶ **Bénéfice** : limiter les émissions de CO₂ et le nombre de camions sur les routes en acheminant les déchets dans des camions de plus grande capacité
- ▶ **Quelle quantité ?** 70 000 tonnes/an

1 PLATEFORME DE TRI SOMMAIRE DES ENCOMBRANTS

- ▶ **Où ?** Vaux-le-Pénil
- ▶ **Quoi ?** installation de tri entre la collecte et le recyclage
- ▶ **Quels déchets ?** encombrants récupérés en collecte en porte-à-porte ou dans les déchèteries
- ▶ **Pour faire quoi ?** séparer les matières et diriger vers les filières de valorisation ou de traitement adaptées

1 CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES/PAPIER

- ▶ **Où ?** Vaux-le-Pénil
- ▶ **Quoi ?** installation de tri et conditionnement entre la collecte et le recyclage
- ▶ **Quels déchets ?** emballages, papier, journaux triés et récupérés en collecte sélective
- ▶ **Pour faire quoi ?** regrouper et conditionner les emballages selon les matériaux qui les composent (acier, aluminium, plastique, carton et papier) pour les diriger vers les entreprises industrielles de recyclage
- ▶ **Quelle quantité ?** entre 16 000 et 20 000 tonnes/an

FOCUS



Fonctionnement du centre de tri

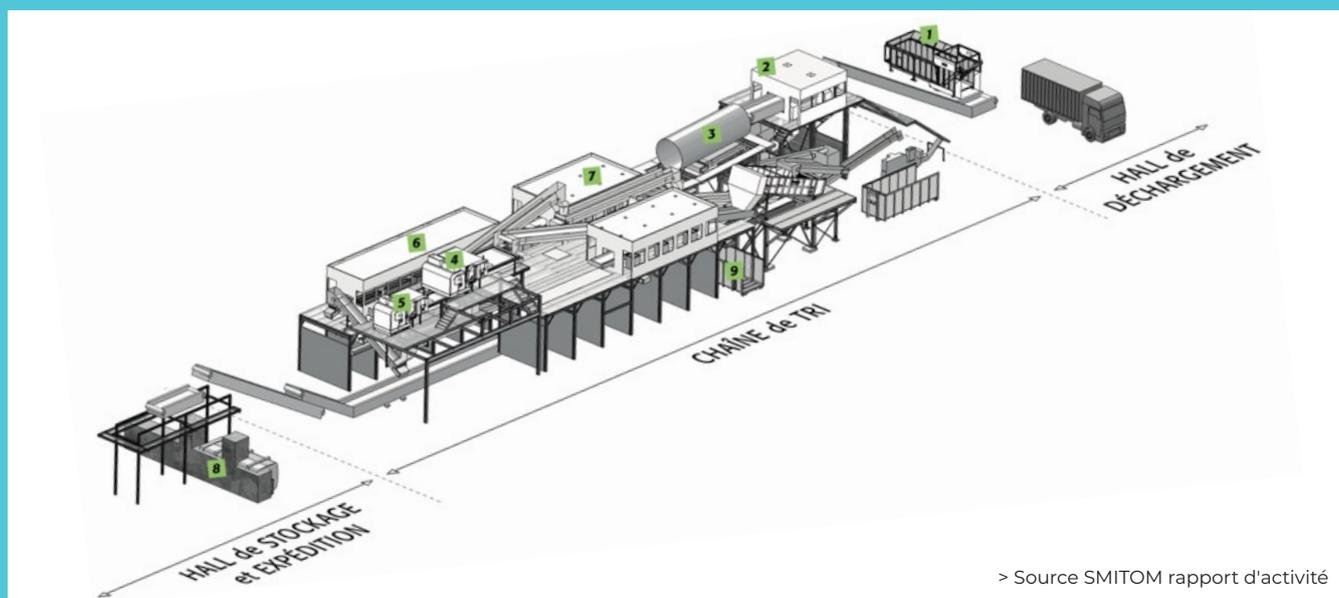
- 1/ Les emballages collectés sont déversés dans la trémie d'alimentation
- 2/ La pré-cabine de tri retire les gros emballages et refus
- 3/ Le trommel (trieur rotatif) sépare les grands emballages des petits. Le crible balistique (rouleau troué) sépare les éléments plats (cartons) des creux (bouteilles et flacons) qui sont dirigés vers les machines de Tri Séquentiel Auto Adaptatif.



Pour en savoir plus sur le Tri Séquentiel Auto Adaptatif :

https://www.youtube.com/watch?v=VuM65d_pruE

- 4-5/ Dans le Tri séquentiel auto-adaptatif, 2 machines de tri optique répartissent les flux selon les caractéristiques des emballages
- 6/ En bout de ligne, deux trieurs réalisent un contrôle qualité pour extraire les produits restants dans les refus
- 7/ En bout de chaîne, les matériaux recyclables sont stockés dans les alvéoles
- 8/ La presse à balles conditionne les emballages afin d'optimiser leur transport
- 9/ Les refus de tris sont dirigés vers l'unité de valorisation énergétique pour être incinérés



> Source SMITOM rapport d'activité

2 PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

- ▶ **Où ?** Réau et Samoreau
- ▶ **Quoi ?** installation de valorisation matière par mise en fermentation
- ▶ **Quels déchets ?** déchets verts des particuliers collectés en porte-à-porte ou en déchèteries et déchets verts des professionnels ou des services techniques
- ▶ **Pour faire quoi ?** fabriquer du compost vendu aux particuliers et aux agriculteurs + quelques jours de distribution gratuite de compost à l'année au bénéfice des résidents du territoire du SMITOM
- ▶ **Quelle quantité ?** 30 000 tonnes/an en moyenne

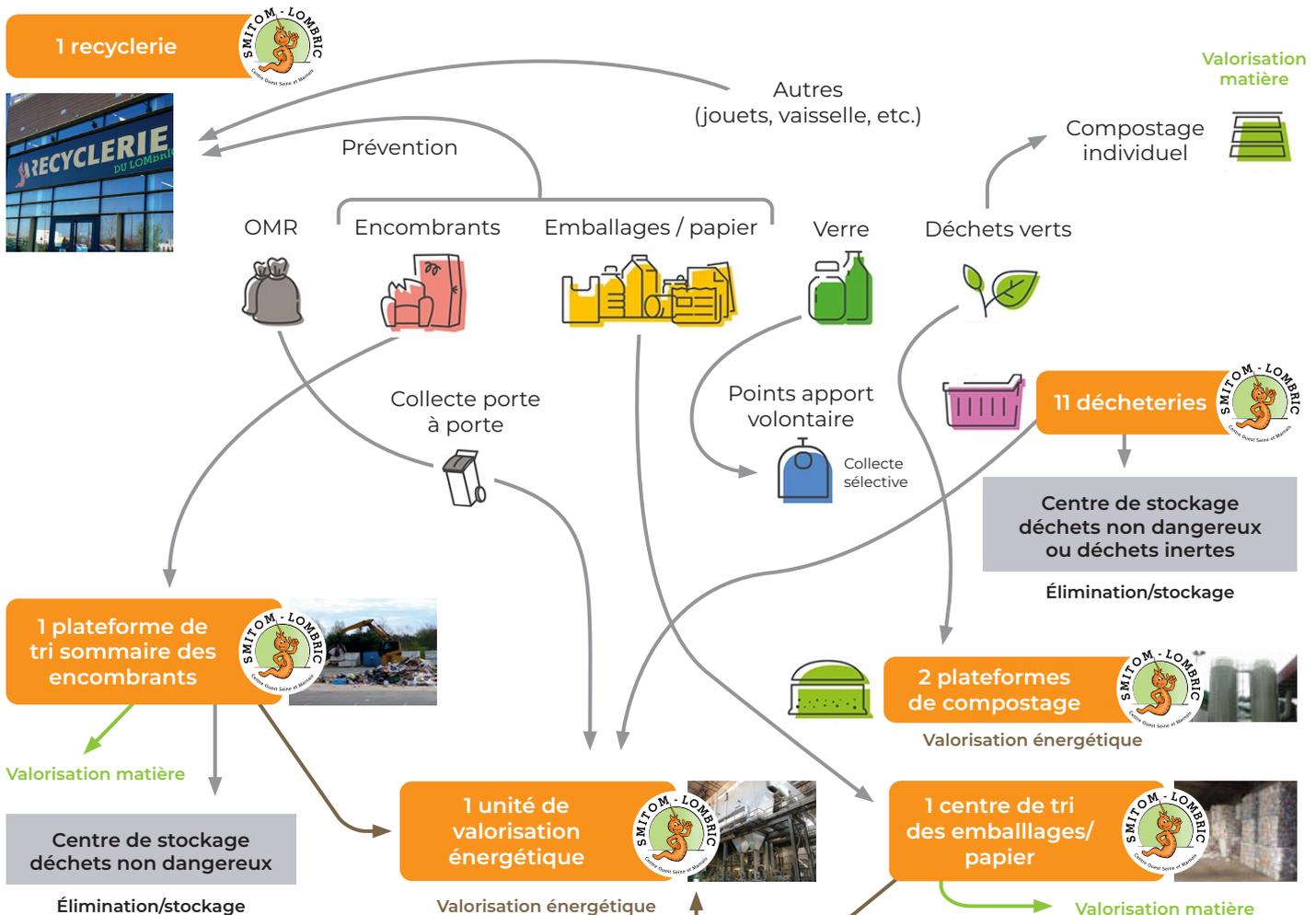
1 UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

- ▶ **Où ?** Vaux-le-Pénil
- ▶ **Quoi ?** un installation de valorisation par incinération des déchets
- ▶ **Quels déchets ?** déchets n'ayant pu être évités, recyclés ou valorisés par un autre traitement
- ▶ **Pour faire quoi ?** produire de la chaleur, de la vapeur d'eau et de l'électricité
- ▶ **Quelle utilisation ?** alimenter le site de production en électricité et le réseau de chaleur de Melun en vapeur
- ▶ **Quelle quantité ?** 130 00 tonnes de déchets incinérées chaque année permettant la production de 67 500 mégawatts heure/an, soit l'équivalent de la consommation en électricité de 8 000 foyers (hors chauffage)

1 RECYCLERIE

Ce n'est pas à proprement parler un équipement de traitement des déchets mais un lieu de collecte, de réemploi et de revente d'objets usagers ou d'occasion. La recyclerie s'inscrit dans la démarche de prévention des déchets et de développement de l'économie circulaire. La recyclerie est gérée par *Equalis*, une structure d'insertion par l'emploi.

- ▶ **Où ?** Vaux-le-Pénil
- ▶ **Pour quoi faire ?** reprendre des objets en bon état pour les revendre à bas prix dans sa boutique
- ▶ **Quel objectif ?** préserver les ressources, créer des emplois d'insertion et proposer un service de proximité aux habitants



> Source SMITOM

